



# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1995-1996

---

9 MAI 1996

---

ENTENTE ENTRE L'ASSEMBLEE NATIONALE  
DU QUEBEC ET LE CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE FRANÇAISE (1)

---

## RESOLUTIONS

ADOPTÉES PAR LE COMITÉ MIXTE EN SA TREIZIÈME SESSION  
QUEBEC, MAI 1996 (2)

---

(1) Voir Doc. Conseil 25 (S.E. 1979) n<sup>os</sup> 1 à 5.  
Voir Doc. Conseil 43 (1981-1982) n<sup>o</sup> 1.  
Voir Doc. Conseil 107 (1982-1983) n<sup>o</sup> 1.  
Voir Doc. Conseil 180 (1984-1985) n<sup>o</sup> 1.  
Voir Doc. Conseil 7 (1985-1986) n<sup>o</sup> 1.  
Voir Doc. Conseil 102 (1986-1987) n<sup>o</sup> 1.  
Voir Doc. Conseil 114 (1989-1990) n<sup>o</sup> 1.  
Voir Doc. Conseil 197 (1990-1991) n<sup>o</sup> 1.  
Voir Doc. Conseil 126 (1993-1994) n<sup>o</sup> 1.  
Voir Doc. Conseil 164 (1993-1994) n<sup>o</sup> 1.  
(2) Voir composition des délégations p. 4.

## PREAMBULE

Les délégations de l'Assemblée nationale du Québec et du Conseil de la Communauté française, réunies au sein du Comité mixte de coopération interparlementaire ont tenu, à Québec, leur 13<sup>e</sup> session sous la présidence de M. Charbonneau, Président de l'Assemblée nationale du Québec et de M. Biefnot, Premier Vice-Président du Conseil de la Communauté française.

Les deux délégations ont procédé à un échange d'informations sur la situation politique et institutionnelle du Québec et de la Communauté française.

Dans le cadre de leur coopération interparlementaire avec un Parlement d'un Etat tiers, elles ont procédé à l'évaluation de l'activité du « Centre francophone de documentation interparlementaire » établi depuis le 8 avril 1994 au sein de la bibliothèque de l'Assemblée nationale bulgare, sur la base des rapports d'activités de l'animatrice.

Les deux délégations ont enfin mené une réflexion approfondie sur le thème des relations entre les hommes politiques, la presse et le citoyen.

RESOLUTION N<sup>o</sup> 1

Coopération de nos deux Assemblées avec le Parlement bulgare.

Evaluation de l'activité du « Centre francophone de documentation interparlementaire » de Sofia.

Considérant l'intérêt des activités du Centre et l'importance de son maintien à Sofia jusqu'en 1999, conformément au Protocole d'accord signé le 8 avril 1994, le Comité mixte a souligné la nécessité de renforcer les communications et les échanges d'informations entre les deux Assemblées et le Centre.

A cette fin, le Comité mixte décide:

— de doter le Centre d'un lien avec le réseau Internet et,

— de conditionner le suivi du projet à l'envoi par l'animatrice d'un rapport d'activités mensuel permettant l'évaluation permanente des besoins des parlementaires bulgares utilisant le français.

Le Comité mixte recommande:

— l'envoi éventuel d'un parlementaire à Sofia afin de mieux cerner les besoins documentaires et d'établir un contact avec les parlementaires bulgares fréquentant le Centre.

RESOLUTION N<sup>o</sup> 2

Le Comité mixte se réjouit d'avoir inscrit à son ordre du jour un thème aussi actuel que les

relations difficiles entre le monde politique et le monde des médias.

Le Comité mixte souligne la densité des débats et l'utilisation d'un langage vrai de part et d'autre.

Constatant la méfiance des citoyens vis-à-vis du monde politique et l'inquiétude des élus face à la détérioration de leur image auprès de l'opinion publique résultant de la mauvaise perception du travail réel des parlementaires,

Considérant qu'il importe de ne pas sous-estimer les conséquences de ce déficit général de confiance et d'adhésion,

Considérant l'importance pour l'avenir de la démocratie d'une collaboration accrue entre les parlementaires et les représentants de la presse,

Considérant que, dans le fonctionnement cohérent du système démocratique, des rôles majeurs sont tenus par les élus et les responsables des médias,

Considérant que, d'évidence, ces deux mondes manifestent régulièrement et pour le moins, des signes de méfiance et d'incompréhension réciproques, il convient de tout mettre en œuvre pour porter remède — même partiellement — à cet état de fait.

Le Comité mixte recommande à ses deux Assemblées respectives de créer chacune en leur sein un lieu permanent de rencontres entre les élus et les représentants des médias.

Il convient de réunir toutes les conditions pour que ces rencontres régulières bénéficient d'un préjugé favorable basé sur la clarté des intentions des deux parties.

En d'autres termes, il conviendrait de définir, avant tout, les règles du jeu qui préserveraient totalement l'identité et le rôle de chacun.

Le groupe des élus devrait être pluraliste et constitué de représentants de l'ensemble des partis démocratiques de l'Assemblée.

L'objet de ces rencontres devrait porter, dans un premier temps, prioritairement sur l'analyse des difficultés de relations entre les deux mondes dans le souci d'examiner les différents moyens d'accroître la lisibilité et la transparence du rôle et du fonctionnement des Assemblées.

En vue de garantir la sérénité des échanges, il convient d'éviter les thèmes qui dans l'actualité politique directe présenteraient un caractère trop polémique.

Chacune des Assemblées informera régulièrement sa vis-à-vis de l'évolution de cette expérience.

Le Comité mixte souhaite dans le cadre de ses travaux :

1) poursuivre, au fil des sessions, l'actualisation des dossiers relatifs à l'évolution du paysage politique et institutionnel du Québec et du Conseil de la Communauté française dans le cadre de l'information réciproque de ses délégations.

2) d'évaluer objectivement l'expérience de coopération, menée par nos deux Assemblées en faveur du Parlement bulgare, à la lumière de rapports d'activités réguliers de l'animatrice du Centre francophone de documentation.

3) de réfléchir de manière approfondie sur un thème relevant de leurs compétences et qui sera choisi par le sous-comité prévu à l'automne à Bruxelles.

\*  
\* \*

---

La délégation du Conseil de la Communauté française était composée de M. Yvon Biefnot, Vice-Président du CCF, MM. Gilles, Knoops, Marchant, Perdieu, van Eyll, Wintgens, M. Daubie, Secrétaire général du CCF et Mme Malolepszy, fonctionnaire.

La délégation de l'Assemblée nationale du Québec était composée de M. Charbonneau, Président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Gaulin, Président délégué du Comité mixte ANQ/CCF, M. Brouillet, Vice-Président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Poulin, Mme Leduc, MM. Gautrin et Brodeur et de M. Desrosiers, Mme Tanguay, fonctionnaires.